

**Décision du Maire N° 25 – 04 portant avenant n°2
au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un tiers lieu
dans les bâtiments de la Gentilhommière**

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme de l'opération d'aménagement d'un tiers lieu dans les bâtiments de la Gentilhommière,

Vu la décision du Maire N° 24 – 13 portant attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un tiers lieu dans les bâtiments de la Gentilhommière en date du 23 octobre 2024,

Vu la décision du Maire N° 25 – 03 portant avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre en date du 27 mars 2025,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre confié au groupement TEMPLE Bureau d'Architecture - Bet TRAMIER - CHEVRIER Ingénierie - 7 ECO - BET MACOUIN,

Considérant qu'il convient d'arrêter la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre au vu de son estimation des travaux à hauteur de 685 000€ HT,

Considérant qu'il convient de confier une mission complémentaire portant sur le plan de l'aménagement paysagé et VRD des abords du site pour répondre favorablement aux écoconditionnalités de la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre du dossier de demande de subvention pour l'opération d'aménagement du tiers lieu,

Vu le projet d'avenant n°2,

DECIDE

1° d'approuver l'avenant n°2 portant sur :

- la fixation du montant définitif des honoraires de la mission de base à 65 623€ HT (taux de rémunération de 9,58%) et le montant de la mission ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) à 8 905€ HT,
- la mission complémentaire au maître d'œuvre pour l'aménagement paysagé et VRD pour un montant de 6 000€ HT.

L'avenant n°2 porte sur un montant de 11 978€ HT.

Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre est arrêté comme suit :

Maîtrise d'œuvre	Montant
Mission de base	65 623,00
OPC	8 905,00
STD	2 500,00
Diagnostic structurel	2 500,00
Mission complémentaire :	6 000,00
Montant HT	85 528,00
Montant TTC	102 633,60

2° de signer ledit avenant n°2.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 8 avril 2025

 Le Maire,
Sylvie CANTREL